



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E118017 VALABLE JUSQU'AU 12/02/2019



ÉDITÉ LE 08/01/2018

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2011

Raison sociale : ARIEGE MAISON CONFORT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/01/2017

2 RÉSIDENCE POINT SUD
09340 VERNIOLLE

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Téléphone : 06 07 95 75 82

Fax :

Siren : 493 819 197 00010

Portable : 06 07 95 75 82

Code NACE : 4332B

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 0052330 02 0

PAPY GERARD GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

AXELLIANCE GRAARCD01-003215

Assurance Responsabilité Civile :

AXELLIANCE GRAARCD01-003215

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/12/2017

Site Internet :

E-mail : contact@ariege-maison-confort.com

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 175 725

Tranche de classification : CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures	2	25/01/2017
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
IMMEUBLE OCTOGONE
629 RUE MAX PLANCK
31670 LABÈGE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.